

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/23 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2018/18</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 15

POUR : (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/03/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Agnès MERCIER et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ARGONNE PARC
NATUREL REGIONAL**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes » ;

Vu la délibération n°2018/10 du Conseil Communautaire du 19/02/2018 confiant délégations au Bureau notamment celle d'examiner et attribuer toute demande de subvention, et le cas échéant, la convention correspondante, qui n'est pas encadrée par un dispositif spécifique mis en place par le Conseil communautaire tel que Toitures / Façades ou encore soutien associatif.

Vu la demande de subvention de l'association Argonne Parc Naturel Régional en date du 13 février 2018 portant sur une aide destinée à l'animation territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention à l'Association ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL dans les conditions suivantes :

Objet : Animation territoriale regroupant l'organisation de la Grande Traversée de l'Argonne, la réédition de la carte touristique de l'Argonne, la réflexion liée à la création d'une application de découverte touristique, la création d'une marque territoriale, la labellisation de l'Argonne comme Zone Atelier CNRS, l'engagement d'une recherche permettant une labellisation nationale de l'Argonne.

Budget présenté en dépenses et en recettes : 51 730 €

Montant de la subvention forfaitaire : 1 500 €

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action **avant le 31/03/2019**.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

22 MARS 2018